

DUPAIN Esther

542 Route des Travers

La Cuerdy

73120 COURCHEVEL

06.50.39.21.25

Monsieur Christian FONTANILLES

Commissaire Enquêteur

Courchevel, le 28 juillet 2026

Objet : Dépôt d'une contribution dans le cadre de l'enquête publique relative à la construction d'une centrale hydro-électrique à Bozel

Monsieur,

Je suis habitante sur la commune de Courchevel, et plus précisément dans le hameau de La Cuerdy, situé Route des Travers.

Nous nous sommes rencontrés le 22 juillet dernier en la mairie de Courchevel.

A titre préliminaire, je souhaiterais vous rappeler que nous n'avons pas été officiellement informés ni du chantier de la centrale hydro-électrique, ni de la présente enquête publique. Aucun affichage n'a été réalisé dans les différents hameaux situés Route des Travers, pourtant directement impactés par le projet concerné. Ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Il me semble que c'est un manquement grave et flagrant aux obligations légales des parties prenantes.

Comme vous le savez, les habitants de la Route des Travers sont directement concernés et impactés par ce projet qui prévoit que durant la phase d'exploitation de l'usine, l'accès à l'usine se fera par le hameau du Fay, et donc par la Route des Travers, et ce comme cela est mentionné dans le Dossier d'enquête publique tel que reproduit ci-dessous (voir PJ 29 « *principales caractéristiques* » page 18) :

1.7. Piste d'accès au bâtiment de production en phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation de l'ouvrage, l'accès par le hameau du Fay sera utilisé. Cet accès existant présente des passages étroits (<3m), un virage important et de fortes déclivités mais reste facilement accessible aux véhicules légers.

Le trajet ainsi proposé traverse 3 hameaux et passe par un chemin à travers la forêt.

1) Traversée des hameaux

Cette traversée des Hameaux de Courchevel se fera via la route des Travers, qui ne permet pas le croisement de deux véhicules.

En outre, de nombreux enfants présents dans ces Hameaux n'ont comme seul terrain de jeux que cette route.

Par ailleurs, cette route, qui permet d'éviter le rond-point du Grand Carrey, est déjà empruntée par de trop nombreuses voitures. C'est pourquoi la Mairie de Courchevel l'a « interdite sauf riverains ». De nombreux excès de vitesse y sont régulièrement constatés. De plus, et comme vous pourrez le constater, de nombreuses habitations sont situées directement sur cette route, qui procure déjà d'importantes nuisances sonores.

Enfin, et selon le courrier en PJ du GEG du 23 septembre 2025, cet itinéraire nécessiterait la réalisation « *d'une piste entre les hameaux du Grenier et du Fay* », ce qui n'est absolument pas mentionné ni dans le dossier de l'enquête publique, ni dans le courrier récemment reçu du Maire en PJ (sans date ni en-tête...). Qu'en est-il ?

2) Traversée de la forêt

La route proposée nécessite la traversée de la forêt entre le hameau du Fay et les Moulins (Bozel). Les informations fournies dans le Dossier de l'enquête publique ne permettent notamment pas de savoir si la piste existante devra être goudronnée ?

Je souhaite attirer votre attention sur les points ci-après :

- Cette piste forestière n'est pas faite pour le passage régulier de voitures, même légères ;
- Qu'en est-il de l'hiver ? Cette piste n'étant pas praticable l'hiver, cela suppose qu'elle sera goudronnée. Qu'en est-il de son déneigement ? Aucune mention quant à ces éléments dans le dossier de l'enquête publique ;
- Le courrier du Maire mentionne qu'il compte goudronner cette piste, soi-disant pour développer la mobilité douce... Le non-goudronnage de cette piste suppose forcément de se limiter à de la mobilité douce (vélo, piéton...), ce qui me semble donc remplir l'objectif, sans nécessiter de goudronnage.
- Comme vous le savez, il va y avoir également aux Moulins la construction de remontées mécaniques et de parkings. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette piste, une fois goudronnée, sera évidemment exploitée plus intensément, et pas forcément pour de la mobilité douce...

Au vu de ce qui précède, les informations données dans le Dossier d'enquête publique, ainsi que dans le courrier du GEG, qui sont les seuls éléments à disposition des habitants concernés, ne précisent pas :

- Le tracé exact pris par les engins lors de la phase d'exploitation de l'usine (via tous les hameaux ? via la construction d'une nouvelle piste ?...) ;
- Il est mentionné que le tracé sera accessible aux véhicules légers. Néanmoins, il n'est pas clairement inscrit dans le dossier de l'enquête publique que cela sera à l'exclusion de tous autres types de véhicules ?
- Nous n'y retrouvons aucun engagement quant à la densité de passage de ces véhicules ?

Selon le courrier du Maire en PJ, qui ne comprend pas de date et n'a pas été édité sur papier en-tête de la mairie, les véhicules légers liés à l'exploitation de l'usine « *ne seront pas autorisés par la commune à circuler sur le chemin du Fay depuis le Fay mais ils devront passer au plus court en venant depuis la voie publique des Moulins* ». Cette tournure, en plus d'être imprécise, est absente du dossier officiel de l'Enquête Publique et ne semble pas engager grand monde. Par conséquent, il conviendrait, le cas échéant, d'avoir un dossier officiel mis à jour, et d'organiser une nouvelle enquête publique.

En tout état de cause, et au regard de la situation et des préoccupations actuelles en matière notamment d'environnement et de l'impact des activités humaines sur la nature, et dans la mesure où cette zone va déjà connaître dans les prochaines années de grands chantiers et bouleversements liés au JO 2030, il me semble primordial de limiter les dégâts et de ne pas autoriser ni l'accroissement du nombre de véhicules sur notre petite route de montagnes, ni la surexploitation de la piste forestière et encore moins son goudronnage. Merci de nous aider à conserver des espaces naturels, vierges de toute construction, de tout aménagement.

En espérant que ces quelques remarques puissent retenir toute votre attention,
Je reste à votre entière disposition pour échanger et si besoin vous accompagner lors de votre visite de la Route des Travers.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Esther DUPAIN

